

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Vario Triazole Reagent F25 ml

· **Code du produit:** 00532209, 532200, 4532200

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH  
Schleefstraße 8-12  
44287 Dortmund  
Made in Germany  
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0  
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited  
Lovibond® House  
Sun Rise Way  
Amesbury  
Wiltshire SP4 7GR  
United Kingdom

phone : +44 1980 664800  
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com  
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03  
Langue: anglais et français

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

disulfite de disodium  
acide succinique

· **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

### Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **Indications complémentaires:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 110-15-6 EINECS: 203-740-4 Reg.nr.: 01-2119896114-34-XXXX	acide succinique	☞ Eye Dam. 1, H318	20-30%
CAS: 7681-57-4 EINECS: 231-673-0 Numéro index: 016-063-00-2 Reg.nr.: 01-2119531326-45-XXXX	disulfite de disodium	☞ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302, EUH031	20-30%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin** : Les sulfites sont des produits augmentant la sensibilité naturelle des personnes.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

brûlures

irritations des muqueuses

Soif

En cas de résorption:

troubles gastro - intestinaux

dyspnée

manifestations pseudo-allergiques

état maladif

vomissement

diarrhée

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Préparation contenant des composants combustibles.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

---

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**


---

(suite de la page 2)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes de soufre (SOx)

Oxyde de sodium

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

- **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- **Conseil pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

- **Conseil pour les secouristes:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Équipement de protection : voir section 8

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

---

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- **Conseils pour une manipulation sans danger :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation de poussière.

- **Mesures d'hygiène :**

Éviter tout contact avec les yeux

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

 FR  
 (suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

###### CAS: 110-15-6 acide succinique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 e mg/m <sup>3</sup> SSc;
--------------	--

###### CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

VLEP (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup>
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup>
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup>

##### · Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

##### · DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

###### CAS: 110-15-6 acide succinique

Oral	DNEL	67 mg/kg (Consommateur/court terme/effet systémique)
		43 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	67 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		67 mg/kg (Consommateur/court terme/effet systémique)
		43 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/court terme/effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/court terme/effet systémique)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/ long terme/ effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/long terme/effet systémique)

###### CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

Inhalatoire	DNEL	10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique) (MERCK)
-------------	------	--

##### · Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

##### · PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

###### CAS: 110-15-6 acide succinique

PNEC	3 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,01 mg/l (Eau de mer)
	1 mg/l (Dégagement intermittent d'eau)
	0,1 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,0177 mg/kg (Sol)
	0,0079 mg/kg (Sédiment marin)
	0,079 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

###### CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

PNEC	75,4 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,1 mg/l (Eau de mer)
	1 mg/l (Eau douce)

##### · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

---

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**


---

(suite de la page 4)

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

#### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

#### · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

#### · Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

#### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Autres mesures de protection (Protection du corps): Vêtements de travail protecteurs.

#### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	solide
· Forme:	poudre
· Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Ce produit n'est pas inflammable.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non applicable.
· supérieure :	Non applicable.
· Point d'éclair :	Non déterminé.
· Température d'inflammation :	Sans objet (solide).
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH (11,5 g/l) à 20°C	5
· Viscosité cinématique	Sans objet (solide).
· Solubilité	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Sans objet (solide).
· Caractéristiques des particules	Non déterminé.

### · 9.2 Autres informations

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Propriétés comburantes:	Non

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**

(suite de la page 5)

- **Autres indications**
- **Teneur en substances solides :** 100 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre  
Réactions aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
dioxyde de soufre  
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### **CAS: 110-15-6 acide succinique**

Oral	LD50	2260 mg/kg (rat) (RTECS)
------	------	-----------------------------

##### **CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium**

Oral	LD50	1540 mg/kg (rat) (OECD 401) (MERCK)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (rat) (RTECS)
Inhalatoire	LC50	>5,5 mg/l /4h (rat) (OECD 403) Registrant, ECHA: the value is given in analogy to sodium sulphite

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger d'opacification de la cornée.

#### · Informations sur les composants :

##### **CAS: 110-15-6 acide succinique**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation) (Registrant, ECHA)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation) (Registrant, ECHA)

##### **CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Informations sur les composants :

##### **CAS: 110-15-6 acide succinique**

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (Registrant, ECHA)
	OECD 429	(négatif) (LLNA-Test) (Registrant, ECHA)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**

(suite de la page 6)

<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)
	OECD 429	(négatif)
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.		

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Informations sur les composants :**

CAS 7681-57-4: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (IUCLID).

CAS 7681-57-4: Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux (IUCLID).

CAS 7681-57-4 : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (Registrant, ECHA, Salmonella typhimurium)
<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
(source : GESTIS)	
Principaux effets toxiques :	
Aigu: Effet irritant sur les yeux et les voies respiratoires, réactions d'intolérance aiguë (en cas de disposition)	
chroniques : maladies cutanées allergiques (rares)	
Informations complémentaires (Merck):	
Les symptômes d'exposition peuvent inclure une sensation de brûlure, une toux, une respiration sifflante, une laryngite, un essoufflement, des maux de tête, des nausées et des vomissements.	
Les personnes souffrant d'allergies et/ou d'asthme peuvent présenter une hypersensibilité aux sulfites.	

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

<b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (Registrant, ECHA)
EC50	>100 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) (Registrant, ECHA)
LC50	>100 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)
<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
EC50	89 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (MERCK)
IC50	48 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201) (MERCK)
LC50	150–220 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (DIN 38412 Teil 15) (Merck)

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**

(suite de la page 7)

· <b>Toxicité sur les bactéries:</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
EC50	>300 mg/l /3h (boue activée) (OECD 209) (Registrant, ECHA)
<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
EC50	56 mg/l (Pseudomonas putida) (17h) (IUCLID)
· <b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
OECD 301 C	78 % / 14 d (facilement biodégradable) (Modified MITI Test)
OECD 301 E	96,55 % / 28 d, aerob (facilement biodégradable) (Modified OECD Screening Test)
· <b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
log Pow	-0,59 (.) (experimental) (Merck)
· <b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
BCF	3 (.)
· <b>12.4 Mobilité dans le sol</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· <b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b> Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· <b>12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien</b>  Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· <b>12.7 Autres effets néfastes</b> Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· <b>Pollution des eaux :</b> Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.	

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· <b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	
· <b>Recommandation :</b> Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.	
· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
· <b>Emballages non nettoyés :</b>	
· <b>Recommandation :</b> Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· <b>Produit de nettoyage recommandé :</b> Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
	Non applicable.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml

(suite de la page 8)

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable.   |
| · <b>Indications complémentaires de transport :</b>                            | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé**

#### · Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use): LE

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

#### · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**  
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$  % (w/w)).

#### · Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire

#### · Prescriptions nationales :

##### · Indications sur les restrictions de travail en Suisse :

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2022

Numéro de version 6

Révision: 27.09.2022

---

**Nom du produit: Vario Triazole Reagent F25 ml**

---

(suite de la page 9)

**· Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
STOT: specific target organ toxicity  
SE: single exposure  
RE: repeated exposure  
EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

**· Sources**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
ECOTOX Database  
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)  
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

---

FR